



VetAgro Sup



Ingénieur agronome par apprentissage



Une formation d'excellence et un parcours personnalisé

VetAgro Sup forme, avec le CFA FormaSup Auvergne, des ingénieurs polyvalents, proches des réalités professionnelles, destinés à des emplois **de cadres pour l'agriculture, l'environnement, le développement durable, l'ingénierie territoriale, la santé, l'agroalimentaire, le commerce, le marketing.**

► 3 ANS D'ALTERNANCE

- 67 semaines d'enseignement à VetAgro Sup campus agronomique de Clermont
- 89 semaines en entreprise

► ECOLE

Le cursus s'organise en :

- Un **socle commun** de 12 mois visant l'acquisition des bases scientifiques et techniques dans les grands champs de compétences de l'Ingénieur agronome de VetAgro Sup (*Systèmes de production agricole - Sciences des aliments - Organisations, institutions et politiques publiques - Sciences économiques et de gestion - Sciences de l'ingénieur*).

Pour une approche globale des problèmes et l'adaptation au cours de la vie professionnelle.

- Une **période d'approfondissement professionnel** de 24 mois, adaptée au projet d'apprentissage du jeune et de l'entreprise.

► ENTREPRISE

- La 1^{ère} année sera consacrée à **la découverte de l'entreprise** dans ses différentes facettes, tout en participant aux missions de l'entreprise.
- La 2^e année verra une montée en puissance de l'apprenti dans ses missions, par **l'acquisition des compétences en gestion de projet, management et résolution de problème.**
- La 3^e année, l'apprenti devient un véritable collaborateur par **la maîtrise des outils et méthodes de son champs de spécialisation.** Les 6 derniers mois seront pleinement consacrés à la réalisation d'une mission d'ingénieur.
- Une **période de 8 semaines à l'international** réalisée dans le cadre de l'entreprise d'accueil.

6 spécialités proposées :

Market : *Management commercial et marketing agricoles et alimentaires*

Calice : *Concevoir et accompagner l'innovation en agronomie*

Eco Terr : *Ingénierie et stratégie du développement éco-territorial*

AEST : *Agriculture, Environnement, Santé, Territoire*

Sa'innov : *Sciences agroalimentaires pour l'innovation et la performance*

A2E : *Adapter l'élevage aux nouveaux enjeux*

► DOUBLE TUTORAT

Tout au long de la formation l'apprenti est encadré par un enseignant chercheur de l'école et un maître d'apprentissage en entreprise.



L'apprentissage : un diplôme et une expérience professionnelle

► L'APPRENTI

L'apprenti est salarié de l'entreprise. Le contrat d'apprentissage est un Contrat de travail (CDD) signé entre l'entreprise et l'apprenti, dans lequel est spécifié le temps de formation au CFA.

Durant toute la durée du contrat, l'apprenti perçoit une rémunération dont le montant est un % du SMIC selon l'âge et de la durée de la formation :

	De 18 à 20 ans	Plus de 20 ans
1 ^{ère} année	41%	53%
2 ^e année	49%	61%
3 ^e année	65%	78%

Le contrat de travail peut être signé entre 3 mois avant le début de la formation et 3 mois après. Il comprend une période d'essai de 2 mois.

► L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Grâce au socle pluridisciplinaire de la formation et à la diversité des spécialités accessibles en dernière année, les entreprises d'accueil peuvent être :

- des entreprises et coopératives agro alimentaires ou d'agro fournitures
- des organismes consulaires
- des collectivités territoriales
- de organismes de recherche
- des instituts techniques

Dans ces structures, l'apprenti se prépare au métier de : Ingénieur qualité, responsable de production, ingénieur marketing, Ingénieur Conseil, ...

Avantages pour l'apprenti	Avantages pour l'entreprise
• Faciliter l'insertion professionnelle grâce à une véritable expérience • Être rémunéré pendant sa formation • Une mise en pratique immédiate de ses acquis	• Transmettre son savoir faire et ses compétences • Faciliter le recrutement de futurs collaborateurs • Dynamiser les réflexions et projets de l'entreprise par le regard extérieur de l'apprenti et ses liens étroits avec un enseignant-chercheur de VetAgro Sup

► LE CALENDRIER D'ALTERNANCE

1^{ère} année

Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août

2^e année

Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août

3^e année

Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août



Périodes VetAgro Sup



Périodes en Entreprise



Période à l'international

► COÛT DE LA FORMATION

Les entreprises redevables de la taxe d'apprentissage financent dans ce cadre, le coût de formation pour leur apprenti à hauteur du coût réel de la formation. Ce concours financier, versé au CFA FormaSup Auvergne, s'effectue par l'intermédiaire d'un organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA).

► CONDITIONS D'ADMISSION :

- Avoir moins de 30 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise dans un délai de 3 mois après le début de la formation.
- Avoir réussi le concours apprentissage

Le concours apprentissage :

Ouvert aux étudiants de 2^e année ou titulaire de BTS, DUT ou Licence professionnelle.

- Inscription au concours en janvier
- Phase nationale d'admissibilité (sélection sur dossier et 2 épreuves écrites) en mars
- Phase d'admission au niveau de l'école (entretien avec un jury) en avril

La validation du concours est conditionnée à l'obtention du diplôme préparé (BTS, DUT, Licence pro)

Renseignements sur le concours
www.concours-agro-veto.net

La recherche d'entreprise :

Un accompagnement spécifique à la recherche d'entreprise est mis en place à l'école. Il prend la forme d'un appui à la réalisation des outils de recherche (CV, lettre de motivation), la rencontre avec des entreprises et la diffusion d'offres.

15 places ouvertes à VetAgro Sup

Contacts :

Sandrine Vidal-Diallo
Chargée de l'Apprentissage
04 73 98 69 48
sandrine.vidal@vetagro-sup.fr

Caroline Yannovitch
Chargée des Partenariats
Relations Entreprises
04 73 98 13 47
entreprises@vetagro-sup.fr

VetAgro Sup
Campus agronomique de Clermont
89 avenue de l'Europe - BP 35
63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 98 13 13
www.vetagro-sup.fr   

**Entreprises, soutenez VetAgro Sup en attribuant
votre taxe d'apprentissage : taxe-apprentissage@vetagro-sup.fr**

avec le soutien de :

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

